

TRANSFORMONS

26 septembre

L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE POUR LES ENFANTS

MOTS D'ACCUEIL

Denis ROBIN, Directeur général, Agence régionale de santé
Île-de-France

Renaud COUPRY, Président, Conférence régionale de la santé et de
l'autonomie

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

Matinée

- Table ronde : Quels progrès pour les enfants et les familles accompagnés ? Une transformation de l'offre médico-sociale engagée en Seine-et-Marne depuis près de 10 ans
- Intervention n°1 : Les grands principes de la stratégie régionale de transformation de l'offre médico-sociale pour les enfants et le renforcement de l'école inclusive
- Questions – Réponses

Déjeuner

Après-midi

- Intervention n°2 : L'accompagnement au changement des pratiques professionnelles
- Intervention n°3 : Un exemple de lancement d'un travail départemental : les Hauts-de-Seine
- Ateliers départementaux

TABLE RONDE

Quels progrès pour les enfants et les familles accompagnés ? Une transformation de l'offre médico-sociale engagée en Seine-et-Marne depuis près de 10 ans

Hélène MARIE, Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne ;

Paul QUESNEY, Inspecteur de l'Education nationale, Conseiller technique départemental ;

Josyane MÉLÉARD, Adjointe au Maire d'Ozoir-la-Ferrière, Déléguée à la petite enfance, à la vie scolaire et aux activités périscolaires ;

Pascale BERGOT, Directrice adjointe éducation enfance jeunesse, Mairie d'Ozoir-la-Ferrière ;

Jim JOUANNIGOT, Directeur de l'EPMS « Fondation Hardy » ;

Maud BOULANGER, Infirmière, Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMASco) et cellule de coordination de l'Etablissement public médico-social (EPMS) « Fondation Hardy » ;

Nathalie MAGNE, Psychomotricienne, EMASco et la cellule de coordination de l'EPMS « Fondation Hardy » ;

Virginie KERSEMACKER, Mère d'un enfant accompagné par l'EPMS « Fondation Hardy » ;

Jody SURIER, Administrateur d'Hand'Aura.

PAUSE CAFÉ



TRANSFORMONS
L'OFFRE JOURNÉE
RÉGIONALE
MÉDICO-SOCIALE
POUR LES ENFANTS

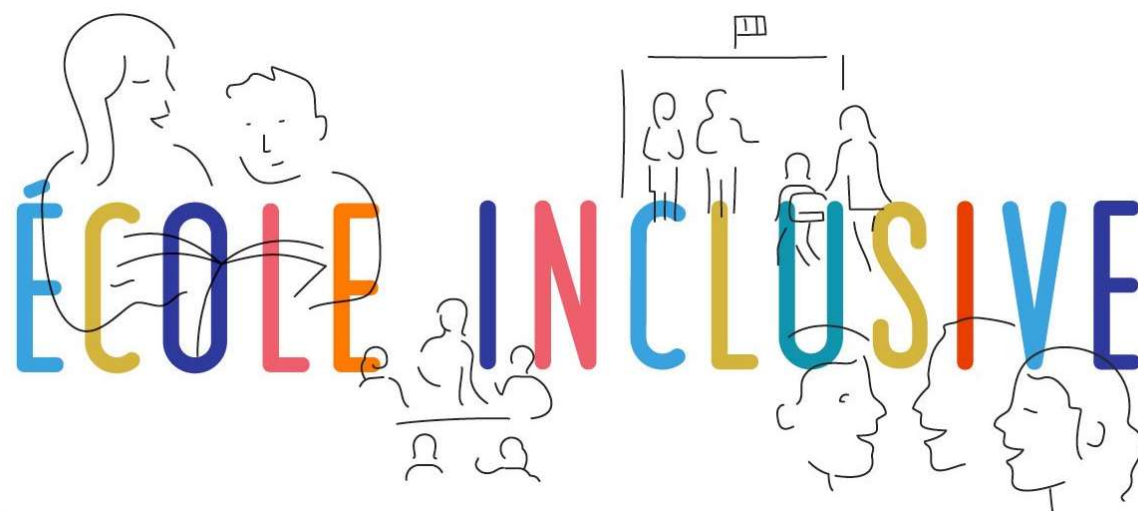
26 septembre 2025

INTERVENTION N°1

Les grands principes de la stratégie régionale de transformation de l'offre médico-sociale pour les enfants et le renforcement de l'école inclusive.

Nathalie LOLLIER-REUSS, Inspectrice de l'Education nationale, Conseillère technique école inclusive auprès du Recteur de l'académie de Versailles

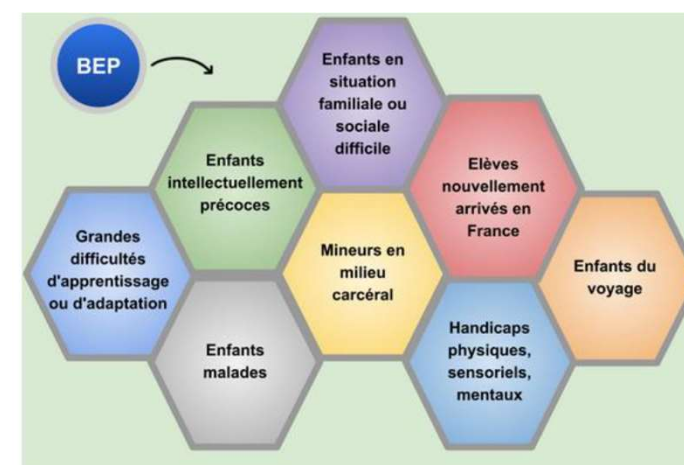
Stéphanie TALBOT, Directrice de l'Autonomie, ARS Île-de-France



**Le droit commun : la porte d'entrée de tout enfant
est à l'école**

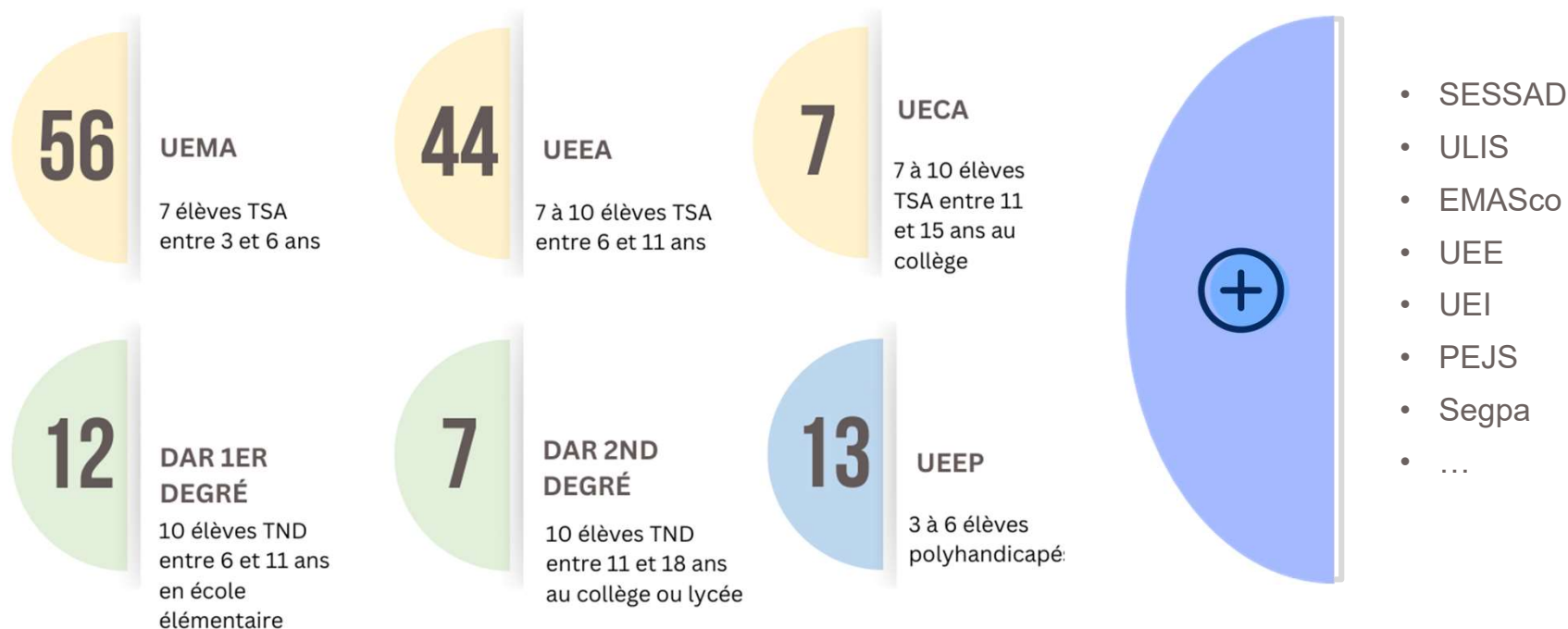
Un accompagnement de l'Education nationale pour des enfants aux besoins éducatifs particuliers divers

- Des Plans : PPRE, PAP, PPS, PAI et le Livret de Parcours Inclusif
- De nombreux dispositifs : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE), Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), EGPA (SEGPA et EREA) ...
- Les compensations scolaires au titre du handicap : AESH, MPA, orientation (ULIS, EMS)
- Service académique et services départementaux de l'école inclusive (SAEI, SDEI)
- Des personnes ressources Education Nationale et du secteur médico-social
- De la formation, des ressources
- Des partenariats forts : ARS (conventionnement ARS Île-de-France / Rectorats renouvelé en juillet 2023), Organismes gestionnaires MS, MDPH, collectivités territoriales ...



Une offre d'appui à la scolarisation étoffée

Offre de scolarisation en IDF à la rentrée 2025-2026



Des leviers de progression identifiés



De nombreux enfants encore **sans solutions adaptées**



Insuffisance du **repérage**



Sous-équipement médico-social en Île-de-France (zones blanches)



Manque de flexibilité dans les parcours



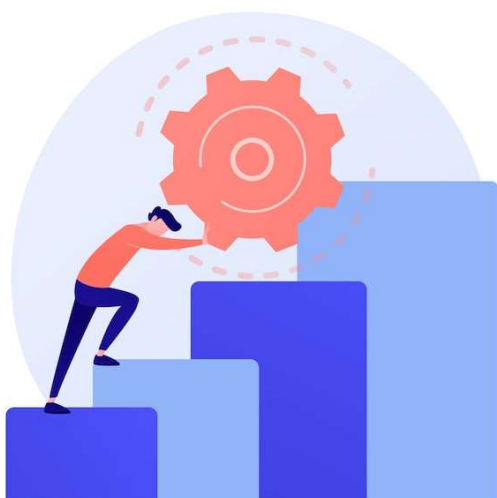
Rééquilibrage nécessaire des axes compensation et accessibilité



Formations croisées



Absence d'intervention, de prise en charge du secteur médico-social pour des élèves en situation de handicap non repérés jusqu'alors



Vers une inclusion effective et adaptée

Le médico-social en subsidiarité de l'école : Mesure "INE pour tous"

La **CNH du 26 avril 2023** a acté une mesure relative à l'INE : tous les enfants disposeront d'un numéro INE, y compris pour les enfants scolarisés en établissements spécialisés.

Mesure d'égalité, **elle participe au renforcement de l'école pour tous.**

En Île-de-France, les travaux ont été lancés dès septembre 2023 par les rectorats, avec des premières communications aux ESMS lancées dès la rentrée 2024. Le déploiement se poursuit à la rentrée 2025, sous la **responsabilité conjointe des directions d'ESMS (pour les élèves en UEI) et directions d'écoles/établissements scolaires.**



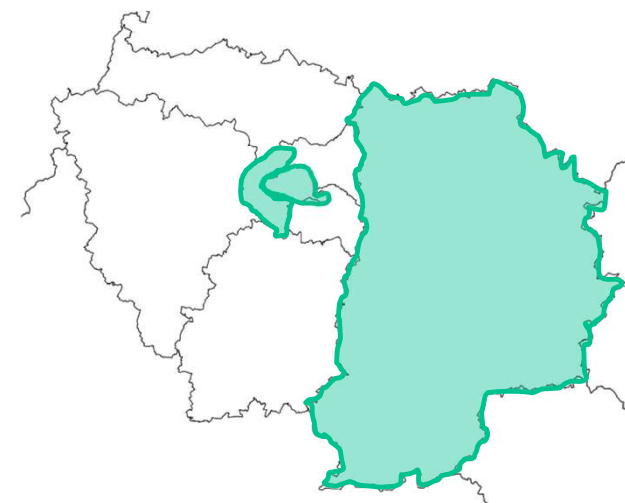
Vers une inclusion effective et adaptée

Un appui médico-social renforcé au repérage précoce à l'école : focus sur les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Le PAS, reposant sur un binôme EN-MS, est un nouveau service aux familles. Avec un **lieu d'accueil connu et accessible**, il a pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des **réponses complémentaires à celles existantes**, rapides et adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, **avec ou sans notification MDPH**. L'objectif du PAS est de lever les difficultés le plus tôt possible, en amont de la saisine de la MDPH.

→ Les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMASco) seront renforcées pour se doter de personnels (éducatifs, paramédicaux, psychologues) qui pourront intervenir directement sur sollicitation du PAS.

Dès la rentrée 2025, les 29 premiers PAS d'Île-de-France seront déployés dans 3 départements : 2 à Paris, 10 en Seine-et-Marne et 17 dans les Hauts-de-Seine.



Objectif de déploiement
régional à horizon 2027



Pour aller plus loin : la stratégie régionale de transformation de l'offre médico-sociale

Le champ de l'enfance comme priorité régionale, autour de 3 principes directeurs

🕒 Autodétermination

Garantir l'auto-détermination des usagers en fonction de leurs besoins et de leurs attentes, et la participation des personnes accompagnées, **quel que soit leur handicap**

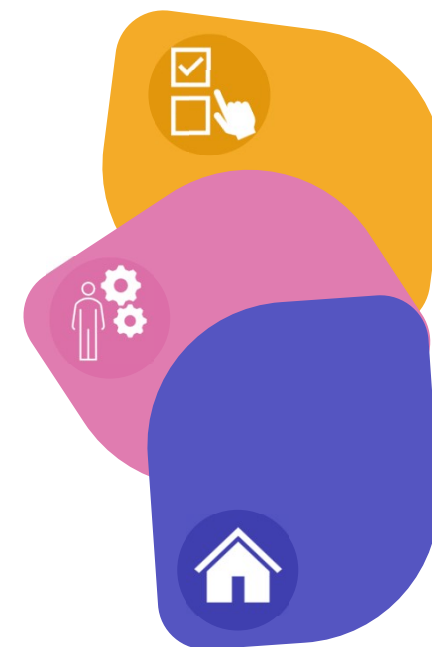
👤 Accompagnement personnalisé

Proposer une offre adaptée aux besoins et aux attentes :

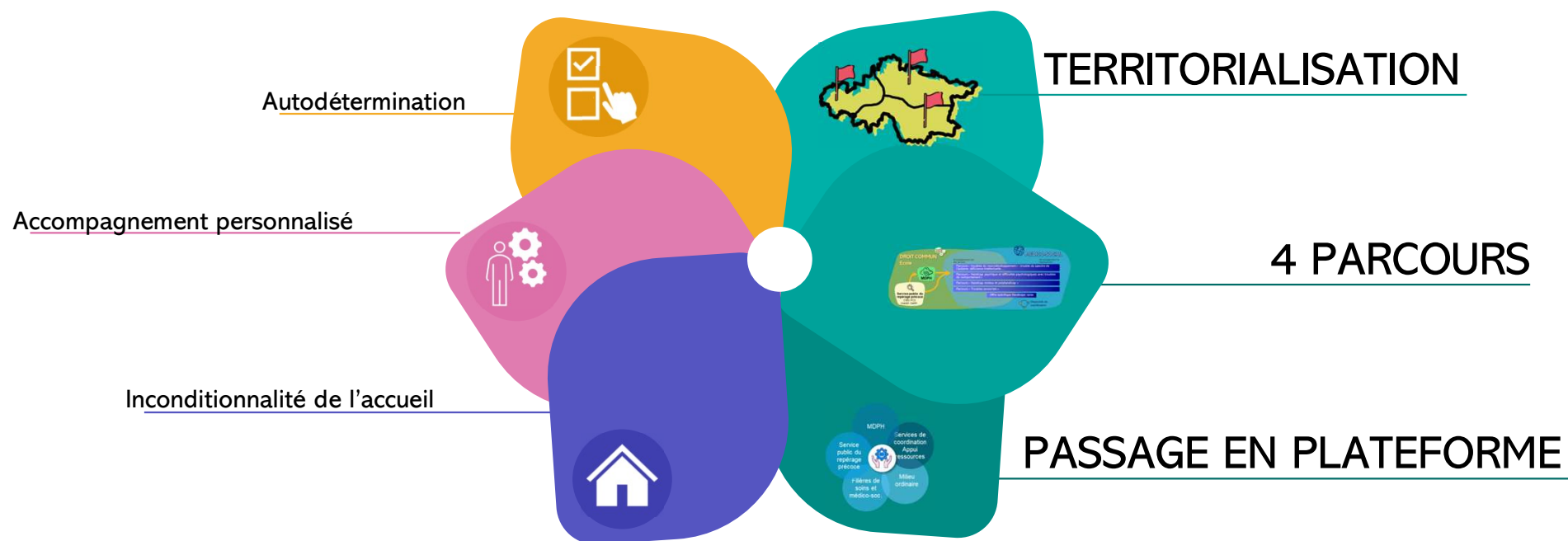
- **En mobilisant en premier lieu le droit commun** dans une démarche résolument inclusive : scolarisation, soins, emploi, logement, inclusion dans la société (loisirs, sport, culture...) ;
- En proposant des **modalités d'accompagnement médico-social diversifiées, modulables et évolutives** en fonction des besoins, dans une logique de parcours sécurisé ;
- En **favorisant la complémentarité** des acteurs dans le cadre de partenariats renforcés.

🏠 Inconditionnalité de l'accueil

Garantir l'inconditionnalité de l'accueil **au plus près du domicile**, y compris pour les situations les plus complexes.



Les leviers de la transformation de l'offre



La territorialisation pour une responsabilité populationnelle



Chaque département devra être structuré en territoires de proximité, dans une logique de responsabilité populationnelle, **sans zones blanches ni chevauchement** en réponse aux besoins des personnes en situation de handicap.

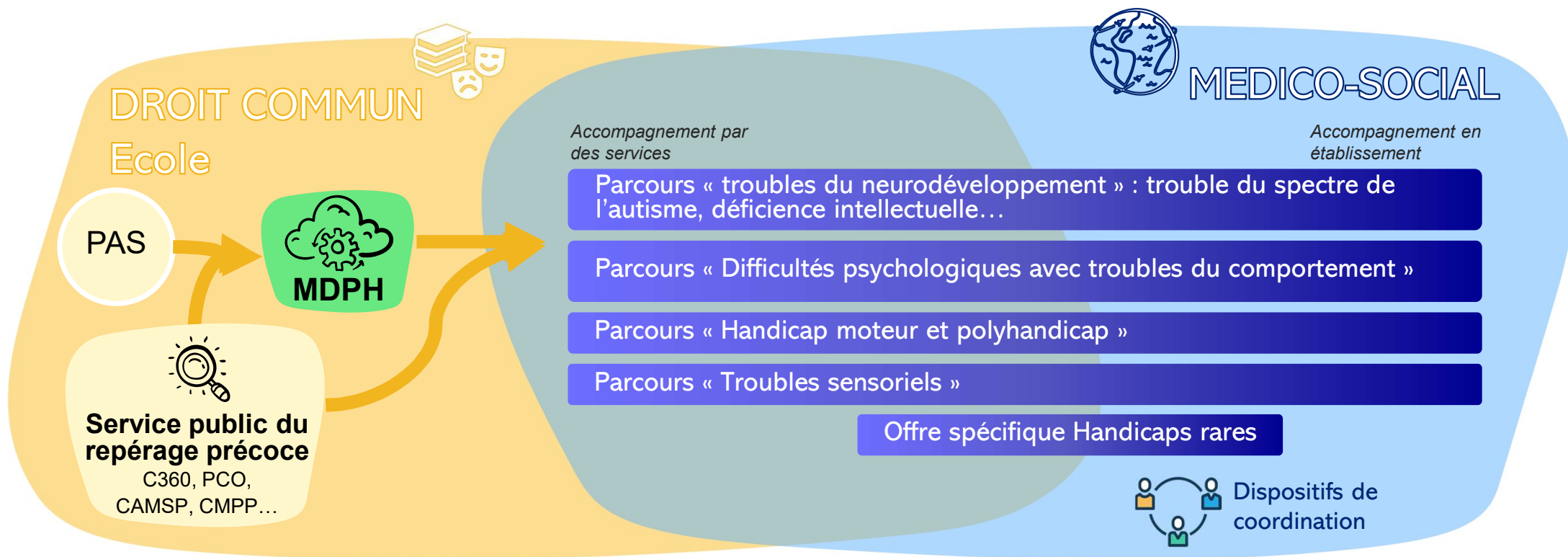
Concrètement :

- Chaque département est découpé en territoires de proximité ;
- Le découpage territorial est défini par les organismes gestionnaires du Département en lien avec la Délégation départementale de l'ARS IDF et en concertation avec les partenaires.
- Ce découpage permettra de faire converger l'offre sur le département en fonction de la cartographie définie (prévoir déménagement de certains ESMS pour mieux répartir l'offre sur le département, transferts d'autorisation entre OG...).



Au regard des réalités territoriales de chaque département, les découpages seront nécessairement variables, et devront par ailleurs tenir compte au sein d'un même département des dynamiques territoriales en réponse aux différences déficiences.

Une structuration en 4 parcours sur chaque territoire, avec le droit commun comme porte d'entrée



Un portage de chaque parcours territorial par une plateforme

La plateforme est un établissement médico-social unique, positionnée en tant que « porte d'entrée » sur son territoire, dont elle assure la responsabilité populationnelle.



- Elle garantit un **accueil inconditionnel** des usagers et de leurs familles même si il s'agit d'une 1^{ère} réponse (ex : bilan d'évaluation, réorientation) ;
- Elle propose une **palette d'offre complète**, seule ou dans le cadre d'un partenariat pour l'hébergement, toutes les modalités d'accueil (hébergement, accueil de jour, prestations en milieu ordinaire) et des parcours modulaires et évolutifs (avec des ressources humaines dédiées à la fonction de coordination de parcours), portés par des gestionnaires de parcours.
- Dans une double logique d'inclusion et d'intervention en subsidiarité, elle est en **coopération étroite** avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un **appui ressource** (Education Nationale, filières sanitaires et médico-sociales, dispositifs de coordination, collectivités locales, associations culturelles et sportives, accueil périscolaire, habitat, etc.) de façon à garantir une modularité et adaptabilité des réponses sur l'ensemble du spectre du parcours ;
- Elle s'engage dans la **promotion de l'autodétermination** des personnes accompagnées et favorisant l'inclusion en appliquant le principe de subsidiarité.

Une transformation progressive de l'ensemble des ESMS en plateforme

Parce qu'il s'agit d'un changement de paradigme, qui doit par ailleurs se conduire au plus près des territoires, la dynamique de changement doit s'inscrire dans le temps :

- Le changement implique **l'adhésion et la mobilisation de tous les partenaires** ;
- Un **déploiement sur un temps long** ;
- Un **changement des pratiques** à amorcer et à conduire progressivement

TRANSFORMATION

0% 00000000 100%



La prochaine étape : la constitution d'un COPIL régional de la transformation de l'offre

Composition

Représentants ARS (Siège et délégations départementales), Education Nationale, CD, MDPH, Fédérations, représentants des familles

Objectifs

Identification des chantiers prioritaires, constitution d'ateliers de travail (mesure de l'activité, orientations, etc.), suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de transformation.

Fréquence

3 fois par an

La première réunion sera programmée d'ici la fin d'année 2025.



QUESTIONS / REPONSES



Questions / réponses



Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe, ARS Île-de-France

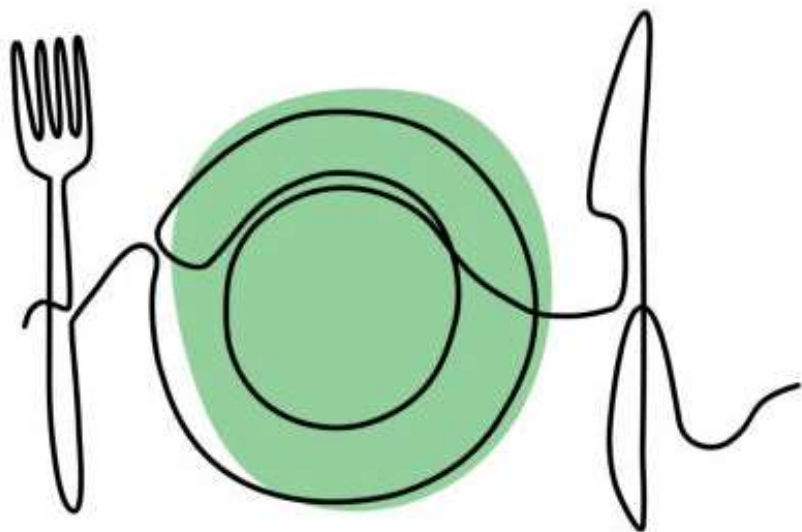
Stéphanie TALBOT, Directrice de l'Autonomie, ARS Île-de-France

Hélène MARIE, Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne

Olivier PAUL, Directeur du financement de l'offre à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Nathalie Lollier-Reuss, Inspectrice de l'éducation nationale Conseillère technique "Ecole inclusive" auprès du Recteur de l'académie de Versailles

Lydie GIBEY, Directrice du Centre régional d'études d'action et d'information (CREAI) Île-de-France



PAUSE DEJEUNER

TRANSFORMONS

26 septembre

L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE POUR LES ENFANTS

DÉROULÉ DE L'APRÈS-MIDI

Intervention n°2 : L'accompagnement au changement des pratiques professionnelles

Intervention n°3 : Un exemple de lancement d'un travail départemental : les Hauts-de-Seine

Ateliers départementaux

INTERVENTION N°2

L'accompagnement au changement des pratiques professionnelles

Présentation de la démarche d'accompagnement :

Lydie GIBEY, Directrice, CREAL Île-de-France

Emmeline SALIS, Directrice, FASA

Présentation de l'appui ressource :

Charlène Bedel, Responsable de l'organisme FAHRES FORMATION (Fédération d'Associations Handicap Rare et Épilepsie Sévère)

De la recherche-action Nextthep au soutien actif sur les territoires

La Fonction Appui- Ressources (FAR), un levier de la transformation ?

Charlène Bedel
FAHRES FORMATION
ACADEMIE FAHRES

26 SEPTEMBRE 2025



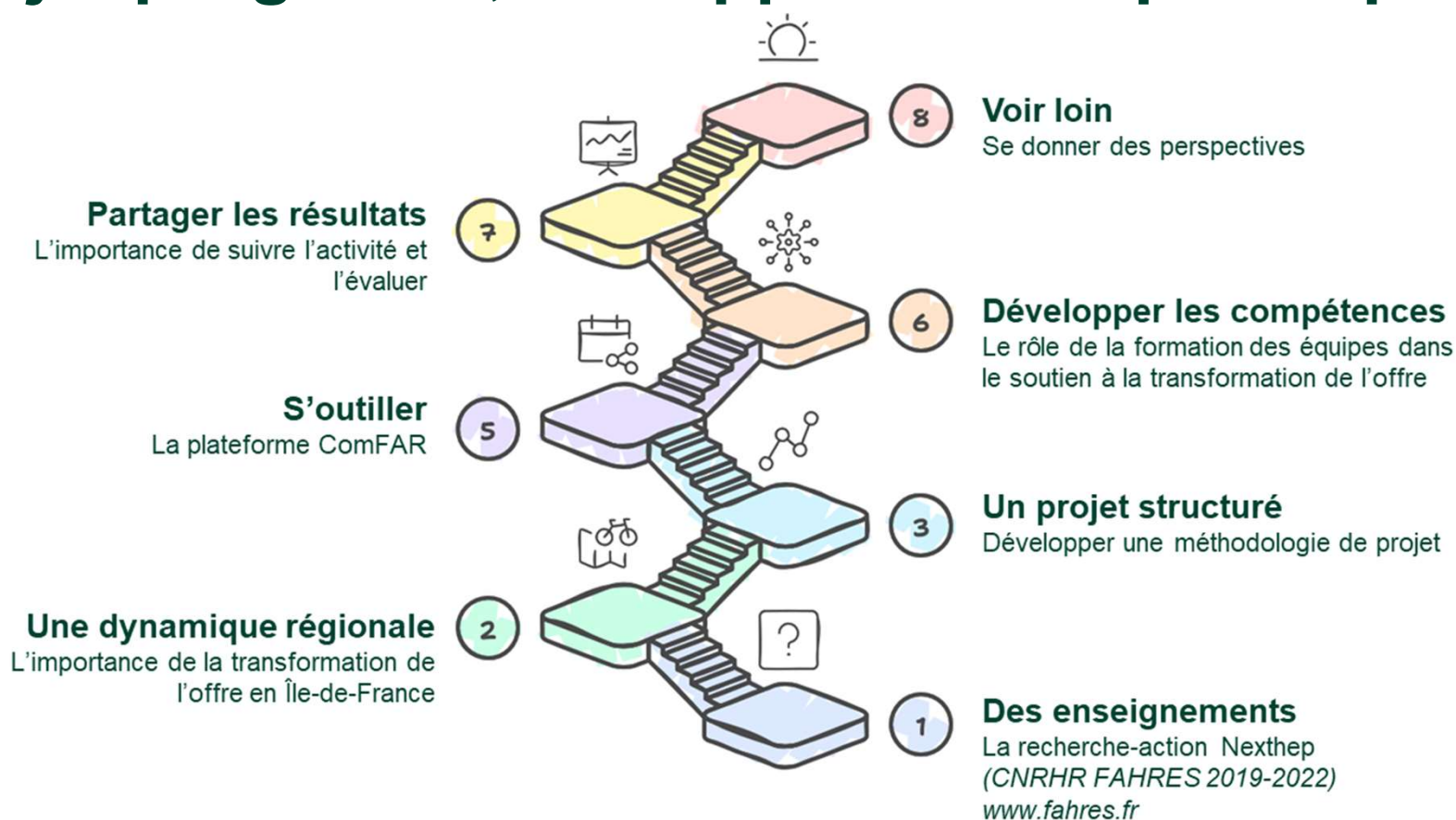
Notre approche : une démarche projet et un langage commun pour une vision partagée

Notre proposition : soutenir le déploiement des fonctions appui-ressources pour accompagner la transformation

- Méthodologie
- Outils, guides pratiques et réflexifs
- Développement des compétences
- Accompagnement de proximité



Un projet progressif, des appuis à chaque étape



Plateforme ComFAR Communauté Fonction Appui-ressources

1 univers dédié aux fonctions appui-ressources, créé par l'Académie Fahres, en ligne depuis début juillet 2025

ComFAR
Communauté
Fonction Appui-Ressources

COMPRENDRE LA FONCTION APPUI-RESSOURCES

CONSTRUIRE ET S'OUTILLER

SE FORMER

ALLER PLUS LOIN

Explorez l'univers fonction appui-ressources

Bienvenue sur la plateforme ComFAR, une plateforme rassemblant des conseils, des inspirations et des outils méthodologiques pensés pour soutenir le développement des fonctions appui-ressources.

Découvrez nos outils téléchargeables, nos vidéos instructives et notre forum interactif (à venir) soutenant le développement de vos projets.



A la disposition de tous les
établissements de la
région Île-de-France

Accès sur le site de l'ARS IDF

Accès libre à la plateforme

www.comfar.fr

Plateforme ComFAR

1 plateforme d'appui méthodologique soutenant le déploiement de cette activité
s'articulant autour de trois axes spécifiques

Comprendre pour
agir

Guide méthodologique en ligne

Construire et s'outiller

Une mallette méthodologique
rassemblant des outils permettant, en
autonomie, et étape par étape, la
structuration de l'activité

Se former

Offre de formation dédiée
"Devenir Intervenant appui-
ressources" élaborée par l'OF Fahres
Formation soutenant le
développement des compétences des
intervenants appui-ressources (savoir
transmettre son expertise, etc.)



➔ Une plateforme évolutive, animée et actualisée par l'Académie Fahres

Focus Axe «Construire et s'outiller»

Une dizaine d'outils très concrets permettant la structuration de l'activité

1. Phase exploratoire



1. Réaliser un état des lieux de l'activité existante
2. Auto-évaluer sa capacité à porter une FAR
3. Définir/ Préciser son périmètre d'intervention
4. Check list des thématiques à explorer au cours de la phase exploratoire

2. Phase faisabilité et conception



5. Décrire et structurer son offre
6. Objectiver les coûts Excel/ en ligne
7. Modèles de fiches de poste (intervenants FAR et coordinateur FAR)
8. Check list plan d'action soutenant le déploiement de l'activité

3. Phase de mise en œuvre



9. Banque de situations tests pour tester son offre
10. Liasse d'outils modèles (Exemples de convention, modèle d'invitation, grille d'analyse de la demande, questionnaire de satisfaction, etc.)

4. Phase de pilotage



A venir

Indicateurs clefs

Des notices pour chaque outil
qui permettent de se
les approprier et
d'encourager une réflexion collective
afin d'en approfondir l'usage

Et plus ?

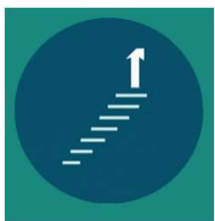


La possibilité de vous accompagner en proximité



Enrichir nos outils

Faire évoluer notre plateforme en continu en se basant sur les retours des utilisateurs pour mieux les servir.



Renforcer les compétences

Proposer des modules de formation pour répondre aux évolutions des besoins et des pratiques du secteur via notre organisme de formation.

INTERVENTION N°3

Un exemple de lancement d'un travail départemental : synthèse des travaux réalisés dans le Département des Hauts-de-Seine

Renaud PELLE, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine

Claire STERIN, responsable du département Autonomie de la délégation
départementale des Hauts-de-Seine

Principes directeurs

- ✓ Autodétermination - les droits individuels des personnes : passer d'une logique de place (structures segmentées par type d'accompagnement) à une logique **de parcours** en plateforme ;
- ✓ Accompagnement personnalisé : proposer **des offres modulaires** (hébergement, accueil de jour, interventions en milieu ordinaire..) **dont l'intensité d'accompagnement varie** dans le temps selon les besoins et les attentes de la personne
- ✓ Inconditionnalité de l'accueil.

Effets attendus :

Améliorer les parcours

Renforcer l'auto-détermination

Faire gagner
l'offre en
lisibilité

Consolider les
partenariats

Mobiliser l'ensemble de l'offre
et des compétences



Anticiper les
ruptures, agir en
complémentarité

Adapter les réponses
à l'évolution des
besoins

Synthèse de la méthodologie de travail engagée

Un calendrier de travail défini en réponse à deux objectifs :

- Engager les travaux au plus tôt avec les partenaires du territoire pour coconstruire une feuille de route partagée
- Définir une feuille de route cohérente avec la stratégie régionale mais adaptée aux caractéristiques du département

Avril	Juin / Juillet	Juillet / Août	Sept / Déc	2026
Lancement : - Séminaire de lancement OG et partenaires le 08/04 - Présentation des premières orientations de découpage territorial et de parcours	Animation territoriale 2 GT TND 1 GT Poly H / HM 1 GT Sensoriel Livrables : - Zones d'intervention prioritaires à définir - Cartographie des acteurs à associer	Analyse territoriale - Rédaction d'une synthèse des GT à partager avec les OG et partenaires - Finalisation de la cartographie de l'offre en fonction des ZIP retenues	Poursuite des GT avec les partenaires institutionnels : MDPH, EN, sanitaires...	Proposition d'une feuille de route départementale

Constats propres au territoire

L'offre

- Une offre répartie sur de nombreuses communes du département : parfois plusieurs OG sur une même ville
- Un foncier saturé lié à un département très urbain
- Des collaborations déjà en place entre OG

La demande

- Des enfants en attente de place concentrés sur le Nord et le Sud du département (autour des QPV)
- Une tension ++ sur la demande TND
- Des enfants dont les besoins s'inscrivent dans plusieurs parcours

Besoins/souhaits des OG

- Aller vers plus de collaborations en matière de gestion des situations complexes
- Créer des ponts entre les différents parcours
- S'engager collectivement au titre de la responsabilité populationnelle

Hypothèses de départ

Hypothèses soumises aux OG pour échanges et élaboration de la feuille de route

- ☐ Les ZIP ne doivent pas s'organiser selon l'implantation de l'offre mais selon les bassins populationnels => **hypothèse retenue**
- ☐ Les ZIP doivent s'organiser autour des territoires DAC ou EPT => **hypothèse partiellement retenue**
- ☐ Les ZIP sont propres à chaque parcours pour garantir un maillage adapté à l'offre => **hypothèse rejetée**
- ☐ Les ZIP doivent prendre en compte le sanitaire (filière psy notamment) => **hypothèse retenue**
- ☐ Les acteurs d'une même ZIP doivent travailler ensemble pour garantir la fluidité / lisibilité des parcours et mettre en place collectivement la responsabilité populationnelle. Eviter que les ESMS d'une même ZIP rejettent tous le dossier d'un enfant => **hypothèse retenue**

Synthèse des temps de travail du semestre 1

Les parcours

Choix de retenir 3 parcours :
TND / PH HM / HS

Les ZIP

Choix de délimiter les ZIP selon
la densité populationnelle en
respectant le territoire des EPT.

Des ZIP communes aux trois
parcours

Des OG se voient confier un rôle de référent de ZIP pour garantir l'application collective du principe de responsabilité populationnelle et assurer la fonction d'appui ressources par ZIP :

- ☐ Réunions collectives inter-OG d'analyse des dossiers orientés
- ☐ Elaboration de réponses à l'échelle d'un ESMS ou en inter-ESMS selon les besoins de l'enfant
- ☐ Animation de réunions collectives de prévention / gestion des SIC
- ☐ Le référent est le contact privilégié du DIH et des partenaires, au titre de la ZIP

ATELIERS DEPARTEMENTAUX

Déclinaison départementale de la stratégie



Paris (75)	Jack Ralite – 4^{ème} étage
Seine-et-Marne (77)	Millénaire A et Millénaire B – 1^{er} étage
Yvelines (78)	Philippe COSTE – 3^{ème} étage
Essonne (91)	Salle actuelle – 5^{ème} étage

Hauts-de-Seine (92)	Gisèle Halimi – 2^{ème} étage
Seine-Saint-Denis (93)	Catherine DUMONT – 1^{er} étage
Val-de-Marne (94)	SAND-48 – 4^{ème} étage
Val d'Oise (95)	Simone VEIL – 5^{ème} étage

MERCI

POUR VOTRE PARTICIPATION !

Merci pour votre participation !